

MUTATIONS

1. Protocole :

-Le bureau directeur du club alloue un budget « mutations » à la commission.

-Les demandes sont reçues et recensées par les membres de la commission qui renseignent et archivent les fiches types.

-La commission se réunit régulièrement pour étudier les demandes et donner une réponse au bureau directeur et à l'athlète dans un **délai raisonnable**. Une première liste sera élaborée fin juin. Elle précisera les demandes acceptées et celles placées en liste d'attente. Une seconde liste sera établie fin septembre.

-En cas de refus :

Celui-ci sera expliqué à l'athlète qui aura la possibilité d'autofinancer sa mutation ou d'intégrer un groupe d'entraînement du Stade Rennais Athlétisme (si accord de l'entraîneur) en restant dans son club d'origine. Il sera alors établi une convention entre les 2 clubs.

2. Membres de la commission :

Jean-Charles Gicquel, Nicolas Jolivet, Hugo Mamba, Bernard Hélaudais

Fiche de Demande de Mutation :

Date :

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Club d'origine :

Catégorie :

Epreuve(s) :

Meilleure Performance 2019 et 2020 :

Appartenance à un groupe d'entraînement Stade Rennais Athlétisme
lors de la saison 2019/2020: OUI/NON

Diplômes juges-entraîneurs :

Projet /Motivations :